



## Réalisation de prestations pour les sites web de l'École polytechnique sur le CMS DRUPAL (hors Intranet)

### Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°  
Date limite de remise des plis  
Procédure de passation

MX25-050  
**16 / 02 / 2026 à 15 heures**  
Appel d'offres ouvert  
(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

Adresse d'accès aux documents de consultation et de remise des plis :  
[www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

*Le présent document décrit les modalités et les conditions dans lesquelles les réponses des candidats doivent être apportées. Les candidats sont invités à en prendre connaissance avant la remise de leur offre. La participation à la consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement.*

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### Ecole polytechnique

Direction des achats

Représentant : Laura CHAUBARD, Ingénieure générale de 1<sup>ère</sup> classe de l'armement et Présidente du conseil d'administration par intérim

Adresse : Ecole polytechnique

Route de Saclay

91128 Palaiseau

Téléphone : 0169333230

La personne en charge du dossier est : Lydie Quanbouli - Acheteur négociateur











## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Réalisation de prestations pour les sites web de l'Ecole polytechnique sur le CMS DRUPAL (hors Intranet).

Code CPV	Libellé CPV
72230000-6	Services de développement de logiciels personnalisés
72212220-7	Services de développement de logiciels de gestion d'Internet et d'intranet

Le détail des prestations est indiqué dans le CCTP.

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Réalisation de prestations pour les sites web de l'Ecole polytechnique sur le CMS DRUPAL (hors Intranet)
 Acheteur	Ecole polytechnique
 Type de contrat	Marché composite de services avec partie forfaitaire et partie à bons de commande sans minimum et avec maximum
 Structure	Lot unique - 4 postes
 Lieu d'exécution	Ecole polytechnique Route de Saclay 91128 PALAISEAU CEDEX
 Délai	12 mois reconductible 3 fois
 Développement durable	Clause environnementale (Cf. article 6.3 du CCAP)
 Pénalités de retard	Cf article 8 du CCAP
 Variation des prix	Révisibles (Cf. article 5.1 du CCAP)
 Nature des prix	Prix unitaires et forfaitaires selon les postes du contrat

## ■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : un allotissement ne permettrait pas d'assurer l'organisation, le pilotage, et la coordination du marché.

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

---

### ■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

### ■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation «**MX25-050** » est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

### ■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC et ses quatre annexes ;
- Acte d'engagement et son annexe financière ;
- CCAP ;
- CCTP ;
- Cadre de réponse technique.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

### ■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

### ■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

**Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur.**

**En cas de problème rencontré sur la plateforme**, les candidats sont invités à **contacter le support technique** mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. **Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.**

## 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

---

### ■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Variantes :**

Les candidats ne sont pas autorisés à apporter des variantes optionnelles par rapport aux spécifications définies dans le cahier des charges.

■ **Prestation supplémentaire éventuelle :**

Le contrat ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
<b>Situation juridique</b>	
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Document unique de marché européen (DUME) du règlement européen n°2016-7 du 5 janvier 2016 relatif aux marchés publics	Au lieu de fournir les DC1 et DC2, le candidat peut fournir le Document unique de marché européen (DUME) du règlement européen n°2016-7 du 5 janvier 2016 relatif aux marchés publics
<b>Capacité économique et financière</b>	
Cadre de présentation des capacités techniques, financières et professionnelles	<b>Annexe n°3 au présent RC à remplir obligatoirement. Le format du document doit être impérativement respecté. Aucun renvoi à d'autres documents n'est accepté et sera pris en compte.</b>

**Pour les sociétés candidates nouvellement créées :** Les sociétés candidates nouvellement créées se trouvant dans l'incapacité de produire, dans leur dossier de candidature, les pièces et références requises dans le présent règlement de consultation sur plusieurs années peuvent justifier de leurs capacités par tout autre moyen et notamment tout document considéré comme équivalent. Les entreprises nouvellement créées peuvent notamment produire le ou les document(s) prouvant leur date de création et/ou une copie certifiée du récépissé de dépôt du centre de formalité des entreprises pour justifier de leur existence et/ou une déclaration appropriée de banque et/ou une présentation de titres ou de l'expérience professionnelle du ou de leurs responsables.

**En cas d'appui d'une filiale ou d'une maison mère :** Les capacités d'entreprises membres du même groupe que le candidat, ne pourront être prises en considération que dans l'hypothèse où le candidat apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché (attestation sur l'honneur fournie par la société qui met les moyens à disposition).

**En cas de recours à l'intérim :** Le candidat ne peut se prévaloir des moyens que lui fournira ultérieurement une agence d'intérim pour répondre aux capacités minimales exigées que dans l'hypothèse où il pourra en apporter la preuve (attestation de l'agence d'intérim qu'elle sera bien en mesure d'apporter au candidat, en temps utile, les moyens en personnel requis par l'exécution du marché). A défaut de cette attestation, ce sont ses seuls moyens qui seront pris en compte.

**Présentation des documents :** le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles. **(Une note explicative concernant le DUME est en annexe n°1 du présent Règlement de Consultation).**

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE) du marché	<i>Acte d'engagement à compléter, dater et signer</i>
Annexe financière	<i>Le candidat complète l'annexe financière.</i>
Cadre de réponse technique	<i>Le cadre de réponse constitue la proposition technique du candidat.  Il doit obligatoirement être renseigné et joint à l'offre, sous peine de rejet de l'offre. Les items demandés dans ce cadre de réponse devront obligatoirement être renseignés dans ce document (même s'ils sont également abordés dans le mémoire technique), Ne seront pas pris en compte les renvois systématiques sur la totalité du cadre de réponse à des numéros de page sur un document annexe sous peine de rejet de l'offre.  A titre exceptionnel, il sera possible de compléter certains champs en renvoyant de manière précise vers le(s) titre(s) et le(s) page(s) d'une documentation annexe transmise avec la réponse ou du mémoire technique.</i>
Annexe 4 au RC : Accord de Confidentialité	<i>L'accord de confidentialité doit être remis daté et signé dans l'offre.</i>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier le dépositaire. Il n'y a pas d'obligation de signature électronique des documents du contrat listés dans le présent RC, transmis par voie électronique.

**Toutefois, les documents du contrat devront être signés électroniquement par le candidat sélectionné lors de l'attribution du contrat.**

***Une note explicative concernant la signature électronique est jointe en annexe n°2 du présent Règlement de Consultation.***

**Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS »** du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

**Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique.** Les copies de sauvegarde peuvent être transmises par voie électronique avant la date de remise des offres indiquée en 1ère page du présent document à l'adresse suivante : [sda.procedure@polytechnique.fr](mailto:sda.procedure@polytechnique.fr)

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français. Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions

d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Rappel : Dans le cas d'envoi de plusieurs plis par le même candidat, seul le dernier transmis sur la plateforme des achats de l'Etat et reçu dans les délais sera pris en compte.

#### **Avertissement technique**

**En disposant d'une bande passante effective de 128 kbps, une minute est nécessaire pour télécharger un fichier de 1 Mo. L'attention des candidats est donc attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux : c'est en effet la date et l'heure de fin d'acheminement qui font foi lors de la remise d'une réponse dématérialisée. Les candidats sont donc invités à intégrer les marges de manœuvre nécessaires à leur processus de réponse, et à tenir compte des délais d'acheminement. Il est vivement conseillé aux candidats de déposer leur pli électronique avant la dernière heure qui précède celui de la date et de l'heure de remise des plis comme indiqué dans le présent règlement de la consultation**

**L'Institut Polytechnique de Paris ne peut être tenu pour responsable du délai d'acheminement d'un pli électronique.**

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

#### **■ Dépôt des attestations et certificats :**

Le profil acheteur PLACE met à disposition des entreprises un coffre-fort électronique afin de déposer les certificats et attestations suivantes :

- certificat de régularité fiscale ;
- certificat de régularité sociale ;
- cotisation employeur MSA.

En déposant ces documents directement dans ledit coffre, vous êtes déchargé de votre obligation de transmission à l'Ecole polytechnique lors de l'attribution du contrat. Si ce n'est pas déjà disponible dans votre offre, il vous sera uniquement demandé la liste des travailleurs étrangers (ou à défaut, une attestation sur l'honneur indiquant que vous n'en employez pas) et l'extrait K-bis.

L'accès audit coffre n'est possible qu'une fois votre entreprise authentifiée sur la plateforme PLACE. Celui-ci est accessible sur la page d'accueil dans la rubrique espace documentaire - coffre-fort entreprise. Si vous optez pour ce dépôt, il est nécessaire de rendre accessible les documents déposés dans le coffre-fort.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer au guide utilisateur entreprise (lien : <https://www.marches-publics.gouv.fr/docs/guide-esr-2017/place/GuideUtilisateurEntreprise.zip>).

## 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

### ■ Critère de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères et sous-critères suivants :

Critères et sous-critères de notation	Pondération	Complément
<b>Critère 1 : Valeur technique</b>	<b>40</b>	Analysé sur la base des éléments indiqués au cadre de réponse technique
<b>Sous-critère 1.1 : Expertise Drupal</b> <i>Expérience des équipes et références similaires : curriculum vitae des intervenants potentiels : les fonctions, noms et nombres de personnes physiques qui seront chargées de l'exécution du présent marché</i>	20	
<b>Sous-critère 1.2 : Méthodologie de réalisation des prestations</b> <i>Organisation générale proposée pour l'exécution des prestations, modalités de coordination et de communication avec le pouvoir adjudicateur, méthodes et outils utilisés et notamment le candidat devra présenter sa méthodologie de la prise en compte de l'existant pour le poste 1, préciser le contenu du forfait annuel (nombre de questions par an, délai de réponse...) et donner la description d'un paquet de questions supplémentaire pour le poste 2, décrire sa méthodologie de la Migration majeure CORE et modules et fournir une fiche de procédure décrivant avec précision les mécanismes de mise en production pour le poste 3, fournir une fiche de procédure décrivant avec précision les mécanismes de mise en production pour le poste 4.</i>	10	
<b>Sous-critère 1.3 : Planning</b> <i>Délais de la réalisation des prestations des postes 3 et 4</i>	10	
<b>Critère 2 : Compréhension de la mission et créativité</b> <i>Prise en considération de toutes les fonctions attendues et des développements futurs, pertinence de la proposition et approche innovante, faisabilité technique, ergonomie et accessibilité, facilité de gestion en back office</i>	<b>15</b>	Analysé sur la base des éléments indiqués au cadre de réponse technique
<b>Critère 3 : Performance en matière de développement durable</b> <i>Mesures et démarches de sobriété numérique et d'éco-conception adoptée pour diminuer l'impact environnemental des prestations numériques fournies. Attention seules les actions dédiées à notre besoin seront prises en compte pour l'analyse. La politique globale de la société ne sera pas prise en compte et sera considéré comme élément non renseigné.</i>	<b>10</b>	Analysé sur la base des éléments indiqués au cadre de réponse technique
<b>Critère 4 : Prix</b>	<b>35</b>	
<b>Sous-critère 4.1 :</b> <i>Prestations à prix forfaitaires sur la base de la DPGF complétée</i>	<b>5</b>	Analysé sur la base du montant forfaitaire
<b>Sous-critère 4.2 :</b> <i>Prestations à bons de commande sur la base du BPU complété</i>	<b>30</b>	Analysé sur la base d'une commande type non communiquée aux candidats

*Modalités de calcul des notes :*

- La note financière pour le sous-critère 4.1 sera obtenue par application de la formule suivante :  
Note obtenue = 5 x (montant de l'offre la moins chère / montant de l'offre notée).
- La note financière pour le sous-critère 4.2 sera obtenue par application de la formule suivante :  
Note obtenue = 30 x (montant de l'offre la moins chère / montant de l'offre notée).

**Chaque candidat se verra attribuer un nombre de points sur 35 au vu du Prix Global des prestations en € HT.**

Le Prix Global des prestations en € HT est la somme des totaux généraux en € HT des 2 (deux) sous-critères.

Le détenteur du Prix Global des prestations le plus bas se verra attribuer le nombre maximal de 35 points, sauf si ce prix est anormalement bas.

Les critères sont notés : Addition des notes obtenues pour chacun des sous-critères

La note totale est notée : Addition des notes des critères sur 100

Les candidats doivent compléter intégralement l'annexe financière. Toute case non renseignée ou toute omission de prix sera considérée comme une offre irrégulière au sens de l'article L.2152-2 du Code de la commande publique.

L'indication d'un montant de 0,00 € (zéro euro) sur une ligne sera interprétée comme un prix nul, signifiant que la prestation correspondante est incluse sans contrepartie ni surcoût par le titulaire.

**Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :**

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Assurances	Les polices et attestations d'assurance en cours de validité dans le domaine objet du présent marché, spécifiant que l'entreprise est assurée pour les responsabilités qui découlent de son activité spécifique dans le cadre des prestations visées dans l'objet du présent marché et couvrant tous les risques dont elle pourrait être reconnue responsable dans les conditions du droit commun.
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
IBAN/RIB	IBAN/RIB
Liste nominative des salariés étrangers	La pièce mentionnée aux articles D. 8254.2 à D. 8254-5 du code du travail. Il s'agit de la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail mentionnée aux articles L. 5221-2, 3 et 11 du code du travail. Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail. Si vous n'employez pas de salarié étranger, une déclaration sur l'honneur l'attestant est suffisante
N°SIREN	Le numéro d'identification de l'entreprise (SIREN) délivré par l'INSEE
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

Le titulaire, ses éventuels co-traitants et sous-traitants fournissent, jusqu'à la fin d'exécution du contrat, leurs attestations et pièces prévues par le code du travail (articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8, D.8254-2 à D.8254-5).

Les justificatifs et les moyens de preuve, définis à l'article R. 2143-7 du code de la commande publique et à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, ne sont exigés par l'acheteur qu'au(x) soumissionnaire(s) au(x)quel(s) il est envisagé d'attribuer le marché. Les pièces et attestations mentionnées ci-dessus sont déposées par le(s) soumissionnaire(s) sur la plateforme en ligne « e-Attestations » mise à sa disposition, gratuitement, à l'adresse suivante : <https://declarants.e-attestations.com/>

La plateforme sécurisée « e-Attestations » permet aux opérateurs économiques de déposer toutes les informations et documents obligatoires à partager uniquement avec leurs donneurs d'ordres (acheteurs).

Elle est entièrement gratuite.

Elle nécessite la création d'un compte sur la plateforme qui est connectée aux administrations. « e-Attestations » agrège des données directement auprès de tiers producteurs de confiance comme le RNCS, les URSSAF, la DGFIP.

Le candidat complète les informations et documents manquant dans son dossier.

Les candidats ne sont toutefois pas tenus de fournir les justificatifs déjà transmis à l'acheteur dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables, même si celui-ci ne l'a pas expressément prévu. Dans ce cas, ils peuvent indiquer dans leur candidature, les documents concernés ainsi que la référence de la ou des consultation(s) pour la ou lesquelles les documents ont déjà été transmis.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir ces justificatifs et moyens de preuve lorsque l'acheteur peut les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans sa candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès soit gratuit.

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

### ■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

TA de Versailles  
56 avenue de Saint Cloud  
78011 Versailles  
Téléphone : 0139205400  
Courriel : [greffe.ta-versailles@juradm.fr](mailto:greffe.ta-versailles@juradm.fr)  
Site internet : <http://versailles.tribunal-administratif.fr/>

### Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Rémy Donfrancesco ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

### ☰ Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Légifrance)  
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)  
[Médiateur des entreprises](#)  
[CCAG Techniques de l'Information et de la Communication du 30 mars 2021](#)